

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 229-2018

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2018.RRGR.677

Déposée le: 15.11.2018

Motion de groupe: Oui

Motion de commission: Non

Déposée par: pvl (Brönnimann, Mittelhäusern) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Oui 22.11.2018

N° d'ACE: du

Direction: Chancellerie d'Etat

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Régler les divergences politiques de manière démocratique – Préparer la répétition de la votation communale de Moutier

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'apporter une clarification sur les conditions à remplir pour pouvoir répéter la votation sur l'appartenance cantonale de Moutier ;
2. de présenter au Grand Conseil des scénarios juridiques et politiques ;
3. de communiquer au Grand Conseil la position du gouvernement sur la suite de la procédure ;
4. de montrer quelles conséquences la décision de la préfète et le recours déposé auront sur la stratégie immobilière du gouvernement, en particulier en ce qui concerne l'hôpital, la prison et l'école professionnelle de Moutier.

Développement :

Suite à la décision de la préfète du Jura bernois, il est important que le canton (gouvernement et parlement) prenne les devants et adopte une attitude politique sans ambiguïté. Attendre les bras croisés en indiquant qu'une procédure juridique est en cours n'est pas la bonne solution. Par respect pour la paix politique, les décisions obtenues dans le cadre d'un processus démocratique doivent toujours être préférées à celles obtenues par voie judiciaire. Personne n'a intérêt à ce que la question jurassienne soit tranchée par les tribunaux, ni à des processus politiques s'étalant sur des années. Nous ne voulons pas d'une situation catalane dans le canton de Berne.

Les institutions cantonales concernées sur le site de Moutier (hôpital, prison, école professionnelle et autres) et en particulier leurs collaborateurs et collaboratrices ont besoin de bases de planification claires.

Motivation de l'urgence : la « Question de Moutier » est d'une actualité brûlante et éminemment politique. C'est ce qu'a prouvé entre autres la récente manifestation à Moutier. Si le gouvernement communique rapidement sa position, il sera peut-être encore possible de trouver une solution politique. Sinon, le canton de Berne risque de se voir confronté à nouveau à un durcissement des positions.

Destinataire

- Grand Conseil